



# Bulletin Officiel

N°6433 Jeudi 09 Septembre 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2021

2

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

3

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

AMI ASSURANCES

4

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNES

BH BANK SUBORDONNE 2021-02

10

TUNISIE LEASING ET FACTORING – TLF 2021 SUBORDONNE

18

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 03/05/2021*)

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021

- LAND'OR

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2021**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2021**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2021, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2021. Il doit être, également, accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2021 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société AMI Assurances**

*Société Anonyme au capital de 40 983 736 dinars divisé en 40 983 736 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées*

*Siège social : Cité des pins, Zone Nord Est les Berges du lac 2 1053 Tunis*

**1. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « AMI Assurances » réunie le **25/12/2020** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **46 408 054D** pour le porter de **40 983 736D** à **87 391 790D** par l'émission de **46 408 054** actions nouvelles de nominal **1D** à raison de **77** actions nouvelles pour **68** actions anciennes. Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée:

1. d'offrir les actions non souscrites au public
2. de limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts (3/4) au moins de l'augmentation du capital proposée.

**2. But de l'émission**

L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, s'insère dans le cadre de la régularisation de la situation des capitaux propres et du respect des dispositions de l'article **388** du Code des Sociétés Commerciales. En effet, l'application de l'article 388 sera réalisée à travers la mise en place d'une restructuration financière permettant d'équilibrer les capitaux propres de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2020, indique que la Société a enregistré un bénéfice net de **624 641 DT** au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qu'à cette date, ses capitaux propres sont négatifs de **(64 124 657) DT**.

A cet effet, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement et de restructuration financière de la Société, adopté par le Conseil d'Administration, et de l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de titres participatifs d'un montant de 40 000 000 DT, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) qui sera réalisée courant le dernier trimestre 2021, et l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 25 décembre 2020, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire pour un montant global de 92 816 108 DT (réparti à parts égales entre la valeur nominale et la prime d'émission).

Il convient de noter que l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) prévoit que : « L'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de... ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes».

Or, il appert de ce qui précède que l'augmentation de capital envisagée par la société « AMI Assurances » ne permet pas de résorber le montant total des pertes cumulées figurant au niveau des capitaux propres, ni à régulariser la situation des fonds propres au regard des dispositions de l'article 388 sus visé.

**Partant de ce fait, la société AMI Assurances s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.**

### **3. Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **46 408 054D** par souscription en numéraire et émission de **46 408 054** actions nouvelles.

**Nombre d'actions à émettre : 46 408 054 actions**

**Valeur nominale des actions : 1 dinar**

**Forme des actions : Nominative**

**Catégorie : Ordinaire**

#### **3.1. PRIX D'EMISSION**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **2D**, soit **1D** de valeur nominale et **1D** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### **3.2. DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

La souscription aux **46 408 054** actions nouvelles est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **77** actions nouvelles pour **68** actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « AMI Assurances » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### 3.3. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

### 3.4. PERIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription aux **46 408 054** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **(77)** actions nouvelles pour **(68)** actions anciennes, et ce du **22/09/2021 au 14/10/2021** inclus<sup>1</sup>

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions nouvelles non souscrites seront mises à la disposition du public et ce du **18/10/2021 au 22/10/2021** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit **34 806 041** actions).

### 3.5. ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « AMI Assurances » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **2D**, soit **1D** représentant la valeur nominale de l'action et **1D** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **03 045 175 0321 000012 72** ouvert sur les livres de la BNA conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **11/10/2021 au 14/10/2021** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

### **3.6. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET REGLEMENT LIVRAISON TITRES CONTRE ESPECES**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant un bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/10/2021 à 16h** à Maxula Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Maxula Bourse), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **3.7. MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Maxula Bourse, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **3.8. MODE DE PLACEMENT**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **40 983 736** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

## **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS**

### ***4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes***

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

**4.2. Régime de négociabilité:** Les actions sont librement négociables.

### ***4.3. Régime fiscal applicable***

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. MARCHE DES TITRES**

Depuis le **10/12/2014**, les actions AMI Assurances sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

#### **4.5. COTATION DES TITRES**

##### ***4.5.1. Cotation en bourse des actions anciennes***

Les **40 983 736** actions anciennes composant le capital actuel de la société « AMI Assurances » seront négociées sur le marché hors cote de la Bourse à partir du **22/09/2021**, droits de souscription détachés.

##### ***4.5.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire***

Les **46 408 054** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

##### ***4.5.3. Cotation en bourse des droits de souscription***

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **22/09/2021 au 14/10/2021** inclus<sup>2</sup>  
Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

---

<sup>2</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **11/10/2021 au 14/10/2021** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.



#### **4.6. TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGES**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

#### **4.7. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING**

Les droits de souscription seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN0007680051 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **22/09/2021 au 14/10/2021**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN0007680069** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Maxula Bourse – Intermédiaire en bourse.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 21-1059 en date du 30 Août 2021, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2021 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2021 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2021.**

**Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société AMI Assurances (*Cité des pins, Zone Nord Est les Berges du lac 2 1053 Tunis*), de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse (Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis), Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053 Les Berges du lac, Tunis), sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn), sur le site de BNA Capitaux: [www.bnacapitaux.com.tn](http://www.bnacapitaux.com.tn) et sur le site de Maxula Bourse: [www.maxulabourse.com.tn](http://www.maxulabourse.com.tn)**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 pour tout placement sollicité après le 31/08/2021. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2021, pour tout placement sollicité après le 20/10/2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné  
« BH BANK Subordonné 2021-02 »**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 27/08/2021, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 5 ans dont 1 année de grâce au taux variable de TMM+2,55% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux variable de TMM+2,70% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 9,10% ;
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce au taux variable de TMM+2,90%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « BH BANK subordonné 2021-2 » est d'un montant de 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **20/09/2021** et clôturées sans préavis au plus tard le **19/10/2021**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29/10/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **20/09/2021** aux guichets de la **BH INVEST**, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble BH Assurance–Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed–3<sup>ème</sup> Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « BH BANK Subordonné 2021-02 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire BH INVEST.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/10/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **19/10/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

***Pour la catégorie A de 5 ans dont 1 année de grâce***

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans In Fine***

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

***Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

**Intérêts**

Les intérêts sont payés à terme échu le **19 octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **19/10/2026** pour la catégorie A et B, pour le **19/10/2028** pour la catégorie C et D.

**Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un quart de la valeur nominale, soit 25 DT par obligation à partir de la deuxième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C et D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **19/10/2026** pour la catégorie A et B, le **19/10/2028** pour la catégorie C et D.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **19 octobre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2023**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le remboursement en capital aura lieu le **19/10/2026**.

Pour la catégorie C et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,10%** l'an pour la catégorie C.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,313% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,863% pour la catégorie A, de 9,013% pour la catégorie B et de 9,213% pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,55%** pour la catégorie A, de **2,70%** pour la catégorie B et de **2,90%** pour la catégorie D et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné:**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2021-2» sont émises selon 4 catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans dont une année de grâce ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de 5 ans In Fine ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce ;
- une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3,5 ans** pour la catégorie **A** et de **5 ans** pour les catégories **B, C** et **D**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,174 années** pour la catégorie **C**.

**Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/2021 sous le n°21-00. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Notation de la banque :**

Le 03/06/2021, l'agence de notation STANDARDS&POOR'S a révisé à la baisse les notes à long et court terme de la banque soit "CCC+" à long terme, "C." à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2021-2» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et

les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble BH Assurance–Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed–3<sup>ème</sup> Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription ) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BH BANK Subordonné 2021-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres :**

A fin août 2021, il existe 7 emprunts obligataires émis par la BH BANK (6 cotés et 1 non encore coté) sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, BH BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH BANK Subordonné 2021-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

BH BANK s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «BH BANK Subordonné 2021-02 » visée par le CMF en date du 31/08/2021 sous le numéro 21-1060, du document de référence « BH BANK 2021 » enregistré par le CMF en date du 30/08/2021 sous le numéro 21-003. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021, pour tout placement sollicité après le 31/08/2021. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BH BANK, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, BH INVEST, Immeuble BH Assurance – Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed – 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, , tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états les financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2021 et les indicateurs d'activités relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2021 et le 20/10/2021.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**
**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 pour tout placement sollicité après le 31/08/2021. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné « TLF 2021 Subordonné »

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **26/06/2020** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **14/12/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné «**TLF 2021-Subordonné**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,20% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable, et entre 9,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

La Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 9,80% brut l'an et/ou TMM+3,00% sur 5 ans.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**
**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2021 Subordonné** » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **TLF 2021 Subordonné** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/09/2021** et clôturées au plus tard le **28/10/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/10/2021**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/10/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/11/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/09/2021** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «TLF 2021 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/10/2021**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/10/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées « **TLF 2021 Subordonné** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 9,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/10/2026**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/10/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,80%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,313% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,313%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2021 Subordonné** » sont émises sur une durée de **5 ans**.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,666 années**.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11 août 2021 sous le numéro 21/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **20 juillet 2021**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F3 (tun).

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **25 août 2021**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt obligataire subordonné) ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **TLF 2021-Subordonné** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TLF 2021-Subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **TLF 2021-Subordonné** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30 août 2021 sous le numéro **21-1058**, du document de référence « **TLF 2021** » enregistré par le CMF en date du **11/08/2021** sous le n°**21-002**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 pour tout placement sollicité après le 31/08/2021 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2021 et le 20/10/2021.

2021- AS -1056

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	205,657	205,685		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	140,688	140,709		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	117,482	117,498		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	126,144	126,164		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	122,806	122,821		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	122,005	122,026		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	117,993	118,009		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,876	47,880		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	34,300	34,304		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	116,358	116,374		
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	18,142	18,145		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	129,049	129,059		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,189	1,189		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	123,370	123,386		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,977	11,979		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	172,898	172,925		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,938	11,940		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	98,401	98,415		
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		100,242	100,258		
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,918	1,923		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
21 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	65,115	65,122		
22 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,598	137,199	137,204		
23 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	109,050	109,145		
24 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	109,406	109,422		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,737	141,642		
26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	539,279	539,049		
27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	136,571	136,365		
28 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation		
29 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	174,439	173,805		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	97,707	97,798		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	129,578	129,586		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	173,308	173,285		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	152,582	152,493		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	23,451	23,462		
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,038	90,043		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2234,620	2238,939		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	131,007	131,224		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	219,895	220,989		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	En liquidation	En liquidation		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	3,048	3,036		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,723	2,715		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,975	65,697		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,323	1,315		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,305	1,306		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,251	1,247		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,233	1,228		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	112,156	113,056		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	En dissolution	En dissolution		
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1242,942	1238,710		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,388	13,484		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,576	10,630		
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		10,371	10,567		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	90,692	90,709		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	108,166	108,178
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	100,181	100,193
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	111,404	111,420



58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	103,308	103,322
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	105,051	105,068
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	108,099	108,115
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	104,710	104,725
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	101,858	101,873
63	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	102,962	102,378	102,385
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	105,283	105,298
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	107,100	107,117
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	104,767	104,778
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	103,970	103,981
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	103,700	103,715
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	103,112	103,124
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	102,374	102,387
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	105,841	105,852
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	102,981	102,967
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	101,370	101,381
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	106,085	106,098
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	101,952	101,964
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	108,023	108,039
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	104,525	104,541
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	107,045	107,063
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	108,770	108,847
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,928	66,026
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	96,223	96,137
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,940	17,935
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	295,096	294,651
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2332,368	2325,624
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	69,651	69,654
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,923	54,938
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,417	106,459
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,868	11,909
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	15,096	15,048
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,287	16,288
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	14,223	14,225
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	144,168	144,174
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,688	9,657
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	99,835	99,822
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	79,257	78,820
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	79,597	79,047
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	101,055	101,028
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	94,984	94,992
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,736	10,749
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	105,184	105,020
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	151,701	151,882
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	98,185	109,530	108,339
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	119,463	119,279
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	122,371	122,284
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	193,460	194,582
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	177,637	178,766
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	170,955	171,800
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,320	23,368
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	139,903	141,636
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,928	157,499
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346			
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5502,235	5515,282
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND ****	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5896,728	
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	91,845	91,363
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4652,624	4675,355
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,471	10,495
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	167,390	167,574
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	11178,418	11222,764
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	124,231	123,981

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE  
(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT  
\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie  
\*\* FCP en liquidation anticipée  
\*\*\* FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC  
\*\*\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère



58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts  
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC  
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT  
(4) FCP en liquidation anticipée  
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE  
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2021 accompagnés du rapport d'Examen limité des commissaires aux comptes M Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires Aux Comptes Associés-MTBF).

**SOCIETE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2021**

(Exprimé en DT)

ACTIFS	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs Immobilisés</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	3 094 399	2 898 040	3 055 959
Moins (Amortissement)		<2 419 256>	<2 231 770>	<2 322 951>
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>		<b>675 143</b>	<b>666 270</b>	<b>733 008</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	57 244 416	46 456 425	51 242 413
Moins (Amortissement)		<24 061 543>	<22 105 213>	<23 125 075>
<b>Total Immobilisations corporelles</b>		<b>33 182 873</b>	<b>24 351 212</b>	<b>28 117 338</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	26 538 677	8 078 124	23 635 265
Moins (Provisions)		<3 695 480>	<3 695 480>	<3 695 480>
<b>Total Immobilisations financières</b>		<b>22 843 197</b>	<b>4 382 644</b>	<b>19 939 785</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>56 701 213</b>	<b>29 400 126</b>	<b>48 790 131</b>
<b>Autres Actifs Non Courants</b>	3.4	87 603	146 467	147 481
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>56 788 816</b>	<b>29 546 593</b>	<b>48 937 612</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	3.5	29 083 706	23 867 951	25 039 143
Moins (Provisions)		<898 543>	<1 029 160>	<1 024 120>
<b>Total des Stocks</b>		<b>28 185 163</b>	<b>22 838 791</b>	<b>24 015 023</b>
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	41 503 341	38 501 312	37 861 300
Moins (Provisions)		<17 557 688>	<17 630 648>	<17 603 275>
<b>Total des Clients et comptes rattachés</b>		<b>23 945 653</b>	<b>20 870 664</b>	<b>20 258 025</b>
Autres Actifs Courants	3.7	7 511 381	5 112 128	5 078 756
Placements et autres actifs financiers	3.8	12 500 000	49 500 000	20 500 000
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	8 840 022	5 347 831	5 830 549
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>80 982 219</b>	<b>103 669 414</b>	<b>75 682 353</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>137 771 035</b>	<b>133 216 007</b>	<b>124 619 965</b>

**SOCIETE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2021**

(Exprimé en DT)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital Social	4.1	11 226 376	11 226 376	11 226 376
Réserves & Primes liées au Capital (*)	4.1	47 305 573	49 266 639	49 266 639
Autres Capitaux Propres (*)	4.1	3 106 451	3 106 973	3 106 451
Résultats reportés	4.1	5 399 972	<563 523>	<563 523>
Résultat de la période	4.1	4 131 524	3 561 974	6 247 704
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	4.1	<b>71 169 896</b>	<b>66 598 439</b>	<b>69 283 647</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs Non Courants</b>				
Emprunts	4.2	2 950 803	5 322 571	4 260 569
Provisions	4.3	3 354 647	2 392 592	2 904 647
<b>Total Des Passifs Non Courants</b>		<b>6 305 450</b>	<b>7 715 163</b>	<b>7 165 216</b>
<b>Passifs Courants</b>				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	30 439 808	22 785 975	18 185 046
Autres Passifs Courants	4.5	8 242 680	7 414 817	4 719 778
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	21 613 201	28 701 613	25 266 278
<b>Total Des Passifs Courants</b>		<b>60 295 689</b>	<b>58 902 405</b>	<b>48 171 102</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>66 601 139</b>	<b>66 617 568</b>	<b>55 336 318</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>137 771 035</b>	<b>133 216 007</b>	<b>124 619 965</b>

(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020 et au 31 décembre 2020 ont été retraités pour des fins comparatives (voir note 4.1 aux états financiers).



**SOCIETE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2021**

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	5.1			
Revenus		75 955 803	62 447 828	128 021 709
Autres Produits d'Exploitation		174 560	685 690	1 168 504
<b>Total Des Produits D'exploitation</b>		<b>76 130 363</b>	<b>63 133 518</b>	<b>129 190 213</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation de Stocks des Produits Finis	5.2	<542 313>	127 071	1 220 234
<b>Achats Consommés</b>	5.3	<b>51 686 751</b>	<b>41 815 633</b>	<b>85 937 186</b>
Achats		54 994 205	46 074 324	92 096 555
Variations Des Stocks		<3 307 454>	<4 258 691>	<6 159 369>
Autres achats	5.4	1 523 037	1 252 263	2 697 776
Charges De Personnel	5.5	5 048 679	4 766 446	9 493 447
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.6	1 463 841	2 039 188	3 751 353
Autres Charges D'exploitation	5.7	11 355 614	9 057 740	17 784 049
<b>Total Des Charges D'exploitation</b>		<b>70 535 609</b>	<b>59 058 341</b>	<b>120 884 044</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 594 754</b>	<b>4 075 177</b>	<b>8 306 169</b>
Charges Financières Nettes	5.8	<1 163 444>	<1 972 755>	<3 726 576>
Produits des placements	5.9	499 334	2 728 762	4 539 672
Autres Gains Ordinaires		120 157	66 764	121 579
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>5 050 801</b>	<b>4 897 947</b>	<b>9 240 844</b>
Impôt sur les bénéfices	5.10	<919 277>	<1 335 974>	<2 993 140>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>4 131 524</b>	<b>3 561 974</b>	<b>6 247 704</b>

**SOCIETE LAND'OR**  
**TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2021**

(Exprimé en DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
Résultat net		4 131 524	3 561 974	6 247 704
Ajustements pour:				
▪ Amortissements et provisions		1 463 840	2 039 188	3 751 353
▪ QP des subventions aux investissements inscrites au résultat				<522>
▪ Charges d'intérêt		204 196	184 764	453 065
▪ Différence de change sur comptes de trésorerie		<328 326>	477 497	<507 216>
▪ Plus-value sur cession d'immobilisations		<57 000>	-	-
Variations des:				
▪ Variation des stocks		<4 044 563>	<4 102 147>	<5 273 339>
▪ Variation des créances		<3 642 041>	<7 272 228>	<6 632 216>
▪ Variation des autres actifs		<2 432 625>	<1 996 183>	<1 995 330>
▪ Variation des fournisseurs et autres passifs		13 440 037	9 507 541	4229498
<b>Flux provenant des activités d'exploitation</b>		<b>8 735 042</b>	<b>2 400 406</b>	<b>272 997</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<6 040 443>	<596 337>	<5 540 601>
Encaissements s/ cession d'immobilisations incorporelles		57 000	-	4 173
Décassements affectés aux autres actifs non courants		-	<54 763>	<144 738>
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		<2 903 412>		<15 557 141>
<b>Flux affectés aux activités d'investissement</b>		<b>&lt;8 886 855&gt;</b>	<b>&lt;651 100&gt;</b>	<b>&lt;21 238 307&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Remboursement/ encaissement financement de stock et autres crédits de gestion (net)		<7 380 935>	<1 900 999>	<9 609 000>
Paiement dividendes		-	-	<2 021 740>
Encaissements provenant des comptes courants des actionnaires		-	-	3 231 210
Remboursement des emprunts (net)		<2 084 437>	1 866 935	<2 462 180>
<b>Flux provenant affectés aux activités de financement</b>		<b>&lt;9 465 372&gt;</b>	<b>&lt;34 064&gt;</b>	<b>&lt;10 861 710&gt;</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités Et équivalents de liquidités</b>		<b>328 326</b>	<b>&lt;477 497&gt;</b>	<b>507 216</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>&lt;9 288 859&gt;</b>	<b>1 237 745</b>	<b>&lt;31 319 804&gt;</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>10 647 126</b>	<b>41 966 930</b>	<b>41 966 930</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>		<b>1 358 267</b>	<b>43 204 675</b>	<b>10 647 126</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**  
**Période de six mois close le 30 juin 2021**

**Présentation de la société :**

La Société LAND'OR SA ("Land'Or " ou " société ") est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

**Faits marquants de la période :**

- La libération de la participation dans le capital de Land'Or Maroc Industries pour un montant de 2.9 MDT rentrant dans le cadre du projet industriel au Maroc.
- La réalisation d'investissements pour un total de 6 MDT dans le cadre de l'installation d'une nouvelle unité de production.
- Une hausse des ventes à raison de 22% dont 20% sur le marché local et 23% sur le marché export.
- La pandémie de la COVID -19 a continué sa propagation en Tunisie avec une recrudescence des contaminations vers la fin juin 2021. Pour autant, cette situation n'a pas eu un impact significatif sur l'activité de la société.

## **1. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers intermédiaires sont exprimés en dinar tunisien («DT») et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques.	3
Dépôt de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériel industriel	20
Outils industriels	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériel de transport des biens	7
Matériel de transport des personnes	10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipement de bureau	10
Matériel informatique	7

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

### **2.2 Frais préliminaires et charges à répartir**

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale

de trois ans à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans à partir de leur engagement.

### **2.3 Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charges de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.4 Valeurs d'exploitation**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au prix d'achat majoré des frais directement liés à l'achat. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminées par le management. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La méthode de comptabilisation de flux d'entrée et de sortie de Stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

La société dispose d'une comptabilité analytique gérée sur un logiciel qui permet la détermination des clés de répartition.

### **2.5 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### **2.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture, le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du débiteur. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## **2.7 Provisions pour risques et charges**

### > Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

### > Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographie dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

## **2.8 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## **2.9 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change qui en résultent sont constatées en résultat de l'exercice.

### 3 ACTIF

#### **3.1. Immobilisations incorporelles :**

Le détail de cette rubrique au 30/06/2021 est le suivant :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Logiciels Informatiques	2 826 110	2 760 691	2 826 110
Dépôts de marques	114 834	114 834	114 834
Immobilisations incorporelles en cours	153 455	22 515	115 015
<b>Total brut</b>	<b>3 094 399</b>	<b>2 898 040</b>	<b>3 055 959</b>
Amortissements	<2 419 256>	<2 231 770>	<2 322 951>
	<b>675 143</b>	<b>666 270</b>	<b>733 008</b>

#### **3.2. Immobilisations corporelles :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 646 035	4 598 749	4 633 644
Installations techniques	4 462 056	4 290 703	4 452 627
Matériel industriel	26 336 164	20 010 817	20 219 642
Outillage industriel	2 663 153	2 419 438	2 541 238
Matériel de transport des biens	1 069 598	312 103	542 940
Matériel de transport des personnes	619 127	477 247	333 309
Matériel de transport acquis en leasing	1 037 425	4 860 200	4 860 200
Equipement de bureau	306 960	299 573	299 572
Matériel informatique	1 427 525	1 327 716	1 391 336
Immobilisations encours	6 988 892	172 398	4 280 424
<b>Total brut</b>	<b>57 244 416</b>	<b>46 456 425</b>	<b>51 242 413</b>
Amortissement	<24 061 543>	<22 105 213>	<23 125 075>
<b>Total net</b>	<b>33 182 873</b>	<b>24 351 212</b>	<b>28 117 338</b>

**Note 1 :** Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport et de production dont la liste des contrats est la suivante :

N° de Contrat	VB au 30/06/2021	Amortissement Cumulé 2021	VCN au 30/06/2021
105059	46 735	43 566	3 169
117215	57 588	43 244	14 344
119960	80 952	61 294	19 658
119962	160 523	121 542	38 981
121825	44 399	32 045	12 354
134870	90 490	57 552	32 938
141068	191 130	59 630	131 500
143149	146 820	72 807	74 013
269630	34 081	33 549	532
291040 / 291030	184 707	184 707	-
<b>Total</b>	<b>1 037 425</b>	<b>709 936</b>	<b>327 489</b>

**Note 2 :** Les immobilisations en cours dont le montant s'élève à 6 988 892 DT représente la somme versée pour l'achat du matériel industriel dans le cadre du projet d'extention des lignes de production qui n'est

N° de Contrat	VB au 30/06/2021	Amortissement Cumulé 2021	VCN 30 06 2021	Description	Modalités de Remboursement	Solde au 31/12/2020		Mouvements de la périodes 2021			Solde au 30/06/2021	
						Echeance A+1 AN	Echeance A-1 AN	Nouvel Emprunt	Paiements	Reclassements	Echeance A+1 AN	Echeance A-1 AN
269630	34 081	33 548	533			-	-	-	-	-	-	-
105059	46 735	43 566	3 169			-	-	-	-	-	-	-
117 215	57 588	43 244	14 344			-	-	-	-	-	-	-
117690	-	-	-	Parc Roulant	60	<180>	-	-	-	-	<180>	-
291040 / 291030	184 707	184 707	0	Parc Roulant	48	-	1	-	-	-	-	-1
119960	80 952	61 294	19 658	Parc Roulant	48	-	-	-	-	-	-	-
119962	160 523	121 543	38 980	Parc Roulant	48	-	265	-	-	-	-	265
121825	44 399	32 046	12 353	Parc Roulant	48	-	-	-	-	-	-	-
126103	-	-	-	Emboîteuses Automatiques	84	715 762	478 897	-	1 194 659	-	-	-
126202	-	-	-	Convoyeur	84	62 651	39 288	-	101 939	-	-	-
130493	-	-	-	Machine Double Clippeuse	60	2	36 596	-	36 598	-	-	-
130986	-	-	-	Machine Pousseur	60	1	25 088	-	25 089	-	-	-
134870	90 490	57 552	32 938	Parc Roulant	48	<143>	-	-	0	-	<143>	-
143149	146 820	72 807	74 013	Parc Roulant	48	<338>	38 113	-	20 433	-	<338>	17 680
141068	191 131	59 630	131 501	Parc Roulant	46	37 763	46 896	-	22 971	24 918	12 845	48 843
<b>Total</b>	<b>1 037 425</b>	<b>709 937</b>	<b>327 489</b>			<b>815 518</b>	<b>665 144</b>	<b>-</b>	<b>1 401 689</b>	<b>24 918</b>	<b>12 184</b>	<b>66 789</b>

pas encore mis en service à la date de clôture.

### 3.3. Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Titres de participation	24 904 092	6 443 539	22 000 680
Dépôts et cautionnements	800	800	800
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785	1 633 785
<b>Total brut</b>	<b>26 538 677</b>	<b>8 078 124</b>	<b>23 635 265</b>
Provision pour dépréciation	<3 695 480>	<3 695 480>	<3 695 480>
<b>Total net</b>	<b>22 843 197</b>	<b>4 382 644</b>	<b>19 939 785</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en DT
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940
LAND'OR MAROC (*)	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280
LAND'OR MAROC INDUSTRIES (LMI)	74 245 000 MAD	100%	74 245 000 MAD	74 245 000 MAD	22 642 457
<b>Total</b>					<b>24 904 092</b>

(\*) Land'Or Maroc a connu des difficultés opérationnelles et financières depuis 2013. Voir note 3.6 pour l'appréciation du risque lié à l'investissement dans la société Land'Or Maroc.

### Créances immobilisées :

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850.000 euros l'équivalent de 1.633.785 DT à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT



ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010. Compte tenu de l'évolution du contexte politique et économique en Libye, le management a décidé de provisionner à 100% les créances immobilisées ainsi que la participation dans la filiale Libyenne.

### 3.4. Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Frais préliminaires	2 542 939	2 542 939	2 542 939
Charges à répartir	11 349 262	11 259 286	11 349 262
<b>Total brut</b>	<b>13 892 201</b>	<b>13 802 225</b>	<b>13 892 201</b>
Résorptions	<13 804 598>	<13 655 758>	<13 744 720>
<b>Total net</b>	<b>87 603</b>	<b>146 467</b>	<b>147 481</b>

### 3.5. Stocks :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Matières premières	13 618 141	8 078 747	9 221 909
Emballages	4 008 533	3 535 940	3 152 639
Matières consommables	147 572	149 656	268 025
Produits finis et en-cours	5 821 218	6 372 068	5 278 905
Stocks divers	3 313 050	2 754 577	3 118 254
Stocks en transit	2 175 192	2 976 963	3 999 411
<b>Total brut</b>	<b>29 083 706</b>	<b>23 867 951</b>	<b>25 039 143</b>
Provision pour dépréciation	<898 543>	<1 029 160>	<1 024 120>
<b>Total net</b>	<b>28 185 163</b>	<b>22 838 791</b>	<b>24 015 023</b>

### 3.6. Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Clients	39 691 438	36 803 478	35 930 338
Clients Factures à établir	3 473		6 615
Effets impayés	627 897	375 380	640 861
Chèques impayés	1 180 533	1 322 454	1 283 486
<b>Total brut</b>	<b>41 503 341</b>	<b>38 501 312</b>	<b>37 861 300</b>
Provision pour dépréciation	<17 557 688>	<17 630 648>	<17 603 275>
<b>Total net</b>	<b>23 945 653</b>	<b>20 870 664</b>	<b>20 258 025</b>

Les comptes clients au 30/06/2020 incluent une créance pour un montant brut de 26 772 371 DT (équivalent de 9 683 643 euros) sur la filiale marocaine LAND'OR Maroc, entièrement détenue par Land'Or et détaillé comme suit :

Désignation	Montant en Euro	Montant actualisé en DT	Provision en DT	Montant net
Créance relative à 2021	3 299 223	10 923 726		10 923 726
Créance relative à 2020	423 928	1 403 625		1 403 625
Créance antérieure à 2015	5 960 492	14 445 020	14 445 020	
<b>Total</b>	<b>9 683 643</b>	<b>26 772 371</b>	<b>14 445 020</b>	<b>12 665 927</b>

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux évènements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

La société a engagé un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'Or Maroc. Le plan de restructuration financière inclut un abandon d'une partie de la créance et la conversion d'une autre partie en un prêt à moyen terme et une participation dans le capital social.

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers.

### 3.7. Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Avances personnel	70 280	44 045	7 540
Avances fournisseurs	2 100 670	204 837	1 234 669
Etat crédit d'impôt	4 641 007	1 929 546	3 629 486
Débiteurs divers	174 492	185 925	248 045
Créances sur des parties liées	114 185	183 953	114 185
Associés -dividendes à payer	-	-	555
Compte de régularisation actif	833 356	2 953 927	266 885
<b>Total brut</b>	<b>7 933 990</b>	<b>5 502 233</b>	<b>5 501 365</b>
Provision pour dépréciation	<422 609>	<390 105>	<422 609>
<b>Total net</b>	<b>7 511 381</b>	<b>5 112 128</b>	<b>5 078 756</b>

### 3.8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Placements et autres actifs financiers	12 500 000	49 500 000	20 500 000
<b>Total</b>	<b>12 500 000</b>	<b>49 500 000</b>	<b>20 500 000</b>

### 3.9. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Valeurs à l'encaissement	2 596 394	1 015 202	1 590 260
Banques	6 227 606	4 323 624	4 235 974
Autres Valeurs	405	405	405
Caisses	15 617	8 600	3 910
<b>Total</b>	<b>8 840 022</b>	<b>5 347 831</b>	<b>5 830 549</b>

## 4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 4.1 Capitaux propres:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Capital Social	11 226 376	11 226 376	11 226 376
Réserves & Primes liées au Capital(*)	47 305 573	49 266 639	49 266 639
Réserve spéciale de réévaluation (*)	3 106 451	3 106 972	3 106 451
Résultats reportés	5 399 972	<563 523>	<563 523>
Résultat de la période	4 131 524	3 561 974	6 247 704
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>71 169 896</b>	<b>66 598 439</b>	<b>69 283 647</b>
<b>Résultat par Action</b>	<b>0,368</b>	<b>0,317</b>	<b>0,557</b>

Le capital social s'élève à 11.226 .376 DT réparti au 30 Juin 2021 sur 11.226.376 actions d'une valeur nominale de (1) dinar chacune. Les actions sont toutes ordinaires.

(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020 et au 31 décembre 2020 ont été retraités pour des fins comparatives. Les différents retraitements se présentent comme suit:

Rubriques	Solde au 31/12/2020	Retraitements	Soldes au 31/12/2020 retraités
Réserves	131 068	<131 068>	-
Réserves spéciales d'investissement	10	<10>	-
Autres capitaux propres	52 242 012	<49 135 561>	3 106 451
Réserves & Primes liées au capital	-	49 266 639	49 266 639

Rubriques	Solde au 30/06/2020	Retraitements	Soldes au 30/06/2020 retraités
Réserves	131 068	<131 068>	-
Réserves spéciales d'investissement	10	<10>	-
Autres capitaux propres	52 242 534	<49 135 561>	3 106 973
Réserves & Primes liées au capital	-	49 266 639	49 266 639

#### 4.2 **Emprunts:**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
Crédits BT	2 499 996	3 000 000	2 749 998
Crédits BH	438 623	944 830	695 053
Crédits BTK	-	234 513	-
Dette de location financière	12 184	1 143 228	815 518
<b>Total emprunt</b>	<b>2 950 803</b>	<b>5 322 571</b>	<b>4 260 569</b>

Le détail des emprunts bancaires et de leasing à la date du 30 Juin 2021 se détaille comme suit :

Banque	Montant en principal	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2020		Mouvements de la période			Solde au 30/06/2021	
			Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Nouveau Emprunt	Paiement	Reclassement	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
BH	3 000 000	5,24%	555 770	419 050	-	206 771	217 934	337 836	430 213
BTK	2 000 000	BEI+2,75%	-	460 420	-	225 906	-	-	234 514
Attijari Bank	2 000 000	TMM+2,5%	-	-	-	-	-	-	-
BT	1 500 000	TMM+2,25%	-	-	-	-	-	-	-
BT	3 000 000	TMM+2,25%	2 749 998	250 002	-	-	250 002	2 499 996	500 004
BH	231 210	5,293%	139 284	91 927	-	36 047	38 496	100 787	94 376
117690	-	-	<180>	-	-	-	-	<180>	-
291040 / 291030	-	-	-	1	-	-	-	-	1
119960	-	-	-	-	-	-	-	-	-
119962	-	-	-	265	-	-	-	-	265
126103	-	-	715 762	478 897	-	1 194 659	-	-	-
126202	-	-	62 651	39 288	-	101 939	-	-	-
130493	-	-	2	36 596	-	36 598	-	-	-
130986	-	-	1	25 088	-	25 089	-	-	-
134870	-	-	-143	-	-	-	-	<143>	-
143149	-	-	-338	38 113	-	20 433	-	<338>	17 680
141068	-	-	37 763	46 896	-	22 971	24 918	12 845	48 843
<b>Total</b>			<b>4 260 569</b>	<b>1 886 543</b>	<b>-</b>	<b>1 870 414</b>	<b>531 351</b>	<b>2 950 803</b>	<b>1 325 896</b>

#### 4.3 **Provision**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
Provision pour risques et charges	2559487	1 742 592	2216487
Provision pour départ à la retraite	795 160	650 000	688 160
<b>Total provision</b>	<b>3 354 647</b>	<b>2 392 592</b>	<b>2 904 647</b>

#### 4.4 **Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
Fournisseurs ordinaires locaux	5 944 425	3 497 720	3 635 632
Fournisseurs étrangers	7 864 127	9 100 649	4 193 274
Fournisseurs d'immobilisations	-	21 366	-
Fournisseurs, retenue de garantie	14 044	14 044	14 044
Fournisseurs, factures non parvenues	5 373 629	3 334 286	4 120 390
Obligations cautionnées	-	1 569 174	-
Effets à payer	11 243 583	5 248 736	6 221 706
<b>Total</b>	<b>30 439 808</b>	<b>22 785 975</b>	<b>18 185 046</b>

#### 4.5 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations dues au personnel	1 307 710	1 037 779	1 489 658
Etat et collectivités locales	61 711	<8 591>	-
Actionnaires dividendes à payer	2 244 720	2 021 741	-
Créditeurs divers	652 957	659 922	611 584
Compte régularisation passif	3 975 582	3 703 966	2 618 536
<b>Total</b>	<b>8 242 680</b>	<b>7 414 817</b>	<b>4 719 778</b>

#### 4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Echéances à moins d'1 an sur crédits bancaires (*)	1 259 107	1 002 062	1 221 399
Financement de stock et préfinancement export	60 476	15 050 000	7 650 000
Financement en devise	19 979 715	11 634 610	15 675 792
Concours bancaires	2 041	8 546	7 631
Dettes de location financière à moins d'un an	66 789	671 897	665 144
Financement factures	208 589	308 000	-
Intérêts courus	36 484	26 498	46 312
<b>Total</b>	<b>21 613 201</b>	<b>28 701 613</b>	<b>25 266 278</b>

(\*) Voir note (4 .2)

## 5 **COMPTE DE RESULTAT**

#### 5.1. Produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Chiffre d'affaires local	51 620 212	42 774 827	86 606 160
Chiffre d'affaires export	24 335 591	19 673 001	41 415 549
Autres produits d'exploitation	174 560	685 690	1 168 504
<b>Total</b>	<b>76 130 363</b>	<b>63 133 518</b>	<b>129 190 213</b>

#### 5.2. Variation de stocks des produits finis :

La variation de stocks des produits finis est passée d'un montant positif de l'ordre de 1 220 234 DT au 31 décembre 2020 à un montant négatif à l'ordre 542 313 au 30 Juin 2021.

#### 5.3. Achats Consommés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Achats matières premières	46 330 548	35 710 399	72 696 949
Achats emballages et autres matières consommables	10 487 877	8 684 519	16 697 753
Achats en transit	<1 824 220>	1 679 406	2 701 853
Variation de stocks	<5 131 674>	<2 579 286>	<3 457 516>
Variation de stocks en transit	1 824 220	<1 679 405>	<2 701 853>
<b>Total</b>	<b>51 686 751</b>	<b>41 815 633</b>	<b>85 937 186</b>

#### 5.4. Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Autres Achats Stockés	414 132	364 174	772 573
Autres Achats non stockés	1 108 905	888 089	1 925 203
<b>Total</b>	<b>1 523 037</b>	<b>1 252 263</b>	<b>2 697 776</b>

### 5.5. Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Salaires et compléments de salaires	4 236 248	4 062 809	8 151 000
Charges sociales légales	702 431	703 637	1 342 447
<b>Total</b>	<b>5 048 679</b>	<b>4 766 446</b>	<b>9 493 447</b>

### 5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Dotations aux amortissements	1 185 005	1 165 012	2 365 049
Dotations aux provisions	1 246 135	874 176	1 510 389
<b>Total</b>	<b>2 431 140</b>	<b>2 039 188</b>	<b>3 875 438</b>
Reprise sur provisions	<967 299>		<124 084>
<b>Total Net</b>	<b>1 463 841</b>	<b>2 039 188</b>	<b>3 751 354</b>

### 5.7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Services extérieurs (1)	3 609 232	3 137 080	6 489 516
Autres services extérieurs (2)	7 443 272	5 617 114	10 672 580
Charges diverses ordinaires	43 988	60 576	143 665
Impôts et taxes	259 122	242 970	478 288
<b>Total</b>	<b>11 355 614</b>	<b>9 057 740</b>	<b>17 784 049</b>

(1) Les services extérieurs regroupent les charges suivantes :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Etudes et prestation de services	2 444 770	2 004 414	4 038 586
Sous-traitance et locations	200 335	147 180	333 853
Maintenance	616 788	603 440	1 374 046
Assurances	347 339	382 046	742 721
<b>Total</b>	<b>3 609 232</b>	<b>3 137 080</b>	<b>6 489 516</b>

(2) Les services extérieurs regroupent les charges suivantes :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Frais Marketing	1 709 750	886 439	1 295 019
Publicité	1 524 366	1 346 915	2 532 330
Transport et frais de ventes	3 063 233	2 622 543	5 462 325
Personnel Intérimaires & honoraires	813 500	487 956	984 689
Voyages et déplacements	130 747	189 361	236 073
Etudes et recherches	18 172		
Autres services extérieurs	183 504	83 900	162 144
<b>Total</b>	<b>7 443 272</b>	<b>5 617 114</b>	<b>10 672 580</b>

### 5.8. Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts relatifs aux crédits BT	119 996	9 263	137 306
Intérêts relatifs au crédit BH	28 030	37 563	68 415
Intérêts relatifs au crédit ATTIJARI		18 855	29 702

Intérêts relatifs au crédit BTK	10 069	26 498	45 031
Autres intérêts	46 101	92 584	172 611
Différence de change (1)	<11 548 >	96 053	288 352
Intérêts sur crédits de gestion et autre frais financiers	970 796	1 691 939	2 985 159
<b>Total</b>	<b>1 163 444</b>	<b>1 972 755</b>	<b>3 726 576</b>

(1) Le détail de la différence de change se présente comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Pertes de changes latentes	2 258 638	1 861 889	1 215 440
Pertes de changes réalisées	543 554	594 611	2 065 989
<b>Total pertes de change</b>	<b>2 802 192</b>	<b>2 456 499</b>	<b>3 281 429</b>
Gains de changes latents	<2 275 974>	<2 000 788>	<949 602>
Gains de changes réalisés	<537 766>	<359 659>	<2 043 475>
<b>Total des gains de changes</b>	<b>&lt;2 813 740&gt;</b>	<b>&lt;2 360 447&gt;</b>	<b>&lt;2 993 077&gt;</b>
<b>Total différences de change</b>	<b>&lt;11 548&gt;</b>	<b>96 052</b>	<b>288 352</b>

#### **5.9. Produits de placements :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Produits placements	499 334	2 728 762	4 539 672
<b>Total</b>	<b>499 334</b>	<b>2 728 762</b>	<b>4 539 672</b>

#### **5.10. Impôt sur les sociétés et la contribution sociale solidaire :**

L'impôt sur les sociétés y compris la contribution sociale de solidarité s'élève au 30/06/2021 à 919 277 DT. Cet impôt comporte la contribution sociale solidaire instaurée par l'article 53 de la loi de finance 2018 qui s'élève à 51 351 DT et des retenues à la source libératoires d'impôt constatées sur les revenus des capitaux mobiliers des dépôts à terme qui s'élève à 97 663 DT. Le décompte fiscal se présente au niveau de l'annexe 3

## **6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

#### **6.1. Éléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Placements	12 500 000	49 500 000	20 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	8 840 022	5 347 831	5 830 549
Concours Bancaires	<19 981 755>	<11 643 156>	<15 683 423>
<b>Trésorerie</b>	<b>1 358 267</b>	<b>43 204 675</b>	<b>10 647 126</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 358 267</b>	<b>43 204 675</b>	<b>10 647 126</b>

#### **6.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :**

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est la méthode autorisée pour la détermination des liquidités et équivalents de liquidités.

## **7. NOTES COMPLEMENTAIRES.**

### **7.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour la publication par le conseil d'Administration le 31 Août 2021. Nous n'avons pas identifié de situations ou événements survenus après la date de clôture de la période impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

### **7.2. Informations relatives à l'impact de la pandémie COVID-19**

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire liée au COVID-19, et même après la décision de confinement décrétée par les autorités tunisiennes en date du 22 mars 2020, la Société a continué son activité normalement.

Afin de faire face au nouveau contexte lié au COVID-19, la société a procédé à la mise en place d'un plan de continuité d'activité (PCA) du groupe et des mesures clés mises en place pour assurer la sécurité des salariés et maintenir l'activité essentielle du groupe. Ce plan de continuité a permis de mettre en place les mesures barrières de prévention.

### **7.3. Informations sur les parties liées :**

Les parties liées incluent les principaux actionnaires et dirigeants ainsi que les sociétés du Groupe Land'Or.

#### **7.3.1. Transactions avec les parties liées.**

##### **Produits réalisés par Land'Or avec les sociétés du Groupe**

- Une convention de location de bureaux et divers matériels a été conclue le premier janvier 2003 avec la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA (« LFS »). Un avenant a été conclu en 2014. Le montant des loyers facturés par Land'Or au titre de premier semestre 2021 s'élève à 120 607 DT.
- Le montant de vente de marchandise par Land'Or à Land'Or Maroc s'élève au titre du premier semestre de l'exercice 2021 à 10 918 433 DT.

##### **Prestations facturées par les sociétés du Groupe :**

LFS a facturé à Land'Or au titre du premier semestre de l'exercice 2021 des prestations s'élevant à 4 123 244 DT qui se détaillent comme suit :

- Prestation de services : 2 444 770 DT
- Transport Marchandises : 1 678 474 DT

En effet, La société LFS assure au profit de la société Land'Or les prestations suivantes :

- Prestation logistique de commercialisation des produits Land'Or
- Prestation logistique de distribution des produits Land'Or
- Gestion Administrative des ventes
- Gestion des dépôts.

##### **Garanties, sûretés réelles et cautions données**

La société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 550.000 DT en principal contracté par la société LFS auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 30/06/2021 s'élève à 788.000 DT. Le montant de la caution solidaire est de 550.000 DT.

##### **Commission de vente avec Land'Or Maroc**

La charge comptabilisée en premier semestre 2021 par Land 'Or SA au titre de ces commissions de vente revenant à « Land'Or Maroc » s'élève à 228.579 DT. Le passif au titre de cette convention non encore signée figurant parmi les charges à payer sur les livres comptables de Land 'Or SA s'élève à 809.393 DT.

### 7.3.2. Soldes avec les parties liées

En DT	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>Créance commerciale</b>			
LFS	416 906	136 690	273 381
Land'Or Maroc*	26 772	27 110 948	27 345 484
	371		
Land'Or Holding	22 511	14 638	
<b>Total créance commerciale</b>	<b><u>27 211 787</u></b>	<b><u>27 262 276</u></b>	<b><u>27 618 865</u></b>
<b>Avances</b>			
Land'Or Maroc **	17 131	17 131	17 131
LAND'OR USA HOLDING INC**	97 054	97 054	97 054
Land'Or Holding		69 768	
<b>Total avances</b>	<b><u>114 185</u></b>	<b><u>183 953</u></b>	<b><u>114 185</u></b>
<b>Dette commerciale</b>			
LFS	<u>&lt;2 633 785&gt;</u>	<u>&lt;539 522&gt;</u>	<u>&lt;1 617 844&gt;</u>
<b>Total Dette commerciale</b>	<b><u>&lt;2 633 785&gt;</u></b>	<b><u>&lt;539 522&gt;</u></b>	<b><u>&lt;1 617 844 &gt;</u></b>

\*Solde provisionné à hauteur de 14,445.020 DT

\*\* Solde intégralement provisionné

### 7.3.3. Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants

Au cours du premier semestre 2021, Land'Or a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération brute de 492 158 DT.



# Annexes

**Annexe (1):** Tableau d'Amortissement des Immobilisations Corporelles & Incorporelles

**Annexe (2):** Tableau de Résorption des Autres Actifs Non Courants

**Annexe (3):** Tableau de détermination du Résultat Fiscal

**Annexe (4):** Schéma des soldes intermédiaires de gestion

**Annexe (5):** Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

**Annexe (6):** Tableau des engagements Hors Bilan

**Annexe (7):** Tableau de mouvements des capitaux propres

## Annexe (1)

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 30/06/2021**

RUBRIQUE	VB REVAL 01/01/21	ACQUISIT° 2021	VALEUR CESSION 2021	TRANSFERT 2021	VB AU 31/12/2021	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2021	REPRISE /CESSION 2021	TRANSFERT 2021	AMORT. CUMUL. 2021	VCN 2021
BATIMENT INDUSTRIEL	6 135 481	-	-	-	<b>6 135 481</b>	2 141 262	98 838	-	-	2 240 100	<b>3 895 381</b>
EQUIPEMENT DE BUREAU	299 572	7 388	-	-	<b>306 960</b>	216 827	6 465	-	-	223 292	<b>83 668</b>
IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	4 860 200	-	92 354	<3 730 421>	<b>1 037 425</b>	1 574 625	145 364	<92 353>	<914 420>	713 216	<b>324 209</b>
INST.G.AA CONST.	4 633 644	12 391	-	-	<b>4 646 035</b>	2 228 316	92 059	-	-	2 320 375	<b>2 325 660</b>
INSTAL. TECHNIQ.	4 452 627	9 429	-	-	<b>4 462 056</b>	2 960 700	84 684	-	-	3 045 384	<b>1 416 672</b>
MAT.DE TRANSP. DE PERS.	333 309	285 818	-	-	<b>619 127</b>	330 640	27 938	-	-	358 578	<b>260 549</b>
MAT.DE TRANSP.BIENS	542 940	526 658	-	-	<b>1 069 598</b>	106 949	44 523	-	-	151 472	<b>918 126</b>
MAT.INDUSTRIEL	20 219 642	2 386 101	-	3 730 421	<b>26 336 164</b>	10 994 147	408 606	-	914 420	12 317 172	<b>14 018 992</b>
MAT.INFORMATIQUE	1 391 336	36 189	-	-	<b>1 427 525</b>	1 073 267	52 186	-	-	1 125 453	<b>302 072</b>
OUTILLAGE INDUST.	2 541 238	121 915	-	-	<b>2 663 153</b>	1 498 342	68 159	-	-	1 566 501	<b>1 096 652</b>
TERRAIN NU	1 321 600	-	-	-	<b>1 321 600</b>	-	-	-	-	-	<b>1 321 600</b>
TERRAIN BATI	230 400	-	-	-	<b>230 400</b>	-	-	-	-	-	<b>230 400</b>
IMMOBILISATIONS CORP.EN COURS	4 280 424	2 708 468	-	-	<b>6 988 892</b>	-	-	-	-	-	<b>6 988 892</b>
	<b>51 242 413</b>	<b>6 094 357</b>	<b>92 354</b>	-	<b>57 244 416</b>	<b>23 125 075</b>	<b>1 028 822</b>	<b>&lt;92 353&gt;</b>	-	<b>24 061 543</b>	<b>26 193 981</b>

## Annexe (1)

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 30/06/2021**

RUBRIQUE	VB REVAL 01/01/21	ACQUISIT° 2021	VALEUR CESSION 2021	TRANSFERT 2021	VB AU 31/12/2021	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2021	REPRISE /CESSION 2021	TRANSFERT 2021	AMORT. CUMUL. 2021	VCN 2021
LOGICIEL INFORMATIQUE	2 808 610	-			<b>2 808 610</b>	2 208 117	96 305			2 304 422	<b>504 188</b>
DEPOT DE MARQUE	114 834				<b>114 834</b>	114 834				114 834	-
IMMOBILISATIONS INCORP.EN COURS	132 515	38 440			<b>170 955</b>	-				-	<b>170 955</b>
<b>Total Général</b>	<b>3 055 959</b>	<b>38 440</b>	-	-	<b>3 094 399</b>	<b>2 322 951</b>	<b>96 305</b>	-		<b>2 419 256</b>	<b>675 143</b>

## Annexe (2)

TABLEAU DE RESORPTION DES FRAIS PRELIMINAIRES AU 30/06/2021

RUBRIQUE	TAUX	V.BRUT AU 01/01/2021	AQUISITION 2021	V.BRUT AU 31/12/2021	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2021	AMORT. CUMULE	VAL.COMPT. NETTE
FRAIS PRELIMINAIRES	3 ans	2 542 939	-	<b>2 542 939</b>	2 542 939		2 542 939	-
CHARGES A REPARTIR	3 ans	11 349 262	-	<b>11 349 262</b>	11 201 781	59 878	11 261 659	<b>87 603</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 892 201</b>	-	<b>13 892 201</b>	<b>13 744 720</b>	<b>59 878</b>	<b>13 804 598</b>	<b>87 603</b>

## Annexe (3)

### **TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL** **EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2021 AU 30/06/2021**

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
<b>BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)</b>	<b>4 131 524</b>	-
-		-
<b>A REINTERGRER</b>	<b>4 740 520</b>	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	4 223	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	9 834	
Provisions constituées (Créances client)	119 107	
Provisions constituées (stock)	677 027	
Dons et subventions excédentaires ou accordés à des associations qui n'ouvrent pas droit à la déduction	294 145	
Impôt sur les sociétés	821 614	
Taxe sur les voyages	180	
Amendes et pénalités non déductibles	8 089	
Pertes de changes non réalisées	2 258 638	
Autres Réintégrations	547 663	
<b>A DEDUIRE</b>		<b>3 736 958</b>
Reprise sur provision clients		164 695
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		802 604
Gains de changes non réalisées		2 275 974
Reprise sur Autres réintégrations		493 685

#### **RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS**

Bénéfice	5 135 086
Déficit	

#### **RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES REPORTS DEFICITAIRES**

Bénéfice	5 135 086
----------	-----------

#### **RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE**

Bénéfice	5 135 086
----------	-----------

#### **RESULTAT NET FISCAL**

#### **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AU TAUX DE 15%**

	<b>5 135 086</b>
	<b>770 263</b>
	<b>51 351</b>

#### **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AU TAUX DE 1% Conjoncture fiscale**

(1) Ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu, le bénéfice à considérer est le bénéfice brut avant impôt, étant donné que ce dernier est déterminé en fonction de l'ensemble des revenus de l'entreprise.  
les modifications comptables sont à détailler sur feuillet séparé.

## Annexe (4)

### SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30/06/2021

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2021	2020
(1)	Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		. <b>Marge Commerciale</b>	-	-
(2)	Revenus et autres produits d'exploitation	76 130 363					
	Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	- 542 313			
	Production Immobilisée	-					
	<b>Total</b>	<b>76 130 363</b>	<b>Total</b>	<b>- 542 313</b>	. <b>Production</b>	<b>76 672 676</b>	<b>127 969 880</b>
.	(2) Production	76 672 676	Achats consommés	51 686 751	. <b>Marge sur coût matières</b>	<b>24 985 925</b>	<b>42 032 794</b>
.	(1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	12 619 530			
.	(2) Marge sur coût matière	24 985 925					
.	Subvention d'exploitation	-					
	<b>Total</b>	<b>24 985 925</b>	<b>Total</b>	<b>12 619 530</b>	. <b>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</b>	<b>12 366 396</b>	<b>22 029 257</b>
.	Valeur Ajoutée Brute	<b>12 366 396</b>	Impôts et taxes	259 122	. <b>Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation</b>		
			Charges de personnel	5 048 679		<b>7 058 595</b>	<b>12 057 522</b>
			<b>Total</b>	<b>5 307 801</b>			
.	Excédent brut d'exploitation	<b>7 058 595</b>	ou Insuffisance brute d'exploitation				
	Autres produits ordinaires	120 157	Autres charges ordinaires	-			
	Produits financiers	499 334	Charges financières	1 163 444			
	Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 463 841	. <b>Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)</b>		
			Impôt sur le résultat ordinaire	919 277		<b>4 131 524</b>	<b>6 247 704</b>
	<b>Total</b>	<b>7 678 086</b>	<b>Total</b>	<b>3 546 562</b>			
.	Résultat positif des Activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	<b>4 131 524</b>			
.	Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
.	Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
			impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	. <b>Résultat Net après Modifications Comptables</b>		
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>4 131 524</b>		<b>4 131 524</b>	<b>6 247 704</b>

## Annexe (5)

### Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

<i>Liste des comptes de charges par nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Ventilation</i>				<i>Observations</i>
		<i>Coût des ventes</i>	<i>Frais de distribution</i>	<i>Frais D'administration</i>	<i>Autres Charges</i>	
Achats de matières et Emballages	54 639 213	54 639 213				
Achats matières et fournitures	1 878 029	1 716 323	72 434	89 272	-	
Autres services extérieurs	7 014 930	153 401	6 075 921	785 608	-	
Charges diverse ordinaires	43 989	8 785	7 915	27 289	-	
Charges Financières	1 163 444	-	-	1 163 444	-	
Dotations aux Amortissements et aux provisions	1 463 841	-	-	1 463 841	-	
Impôts sur les bénéfices	919 277	-	-	919 277	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	259 122	56 017	8 637	194 468	-	
Personnel & Personnel extérieur à l'entreprise	5 477 022	3 786 446	80 337	1 610 239	-	
Services extérieurs	3 609 232	749 313	2 624 081	235 838	-	
Variation Stocks						
Variation de Stocks des Produits Finis						
	<b>76 468 099</b>	<b>61 109 499</b>	<b>8 869 324</b>	<b>6 489 276</b>	-	

## Annexe (6)

### TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 30/06/2021

#### 1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Exprimé en Dinars)

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Provisions	Observations
<b>1- Engagements donnés</b>							
1-a Garanties personnelles							
Cautonnement	788 000						Caution solidaire LFS
Aval	0						
Autres garanties	0						
1-b Garanties réelles							
Hypothèque	3 739 114	BT					en 1er rang lot de terrain SELMA II
	0	STB					en rang utile lot de terrain SELMA II
	0	UBCI					en rang utile lot de terrain SELMA II
	809 954	BH					en rang utile lot de terrain SELMA II
	244 307	ATIJARI BANK					en rang utile lot de terrain SELMA II
	244 307	BTK					en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	3 739 114	BT					en 1er rang Fond de commerce et matériel
	0	STB					en rang utile Fond de commerce et matériel
	0	UBCI					en rang utile Fond de commerce et matériel
	809 954	BH					en rang utile Fond de commerce et matériel
	244 307	ATIJARI BANK					en rang utile Fond de commerce et matériel
	244 307	BTK					en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues							
1-d Créances à l'exportation							
1-e Abandon de créances							
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles							
<b>Total</b>	<b>10 374 750</b>						
<b>2- Engagements reçus</b>							
2-a Garanties personnelles							
Cautonnement							
Aval							
Autres garanties							
2-b Garanties réelles							
Hypothèque							
Nantissement							
2-c Effets escomptés non échues							
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)							
2-e Abandon de créances							
<b>Total</b>							
<b>3- Engagements réciproques</b>							
Loyer de leasing							Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé							
Avals et Cautions	2 008 587						
Crédit documentaire	3 177 911						
Refinancement							
Factures visées							
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective							
<b>Total</b>	<b>5 186 499</b>						

#### 2- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

POSTES CONCERNES	EUR COMPTABLES DES BIENS DONNES EN GARANTIE	PROVISIONS
Emprunt Obligataire		
Emprunt d'investissement		
Emprunt courant de gestion		
Autres		



## Annexe (7)

### TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2021

Désignation	Capital social	Réserves & Primes liées au Capital	Autres Capitaux Propres	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
<b>Soldes au 31/12/2019 avant affectation</b>	11 226 376	51 287 387	3 106 972	<4 206 410>	3 642 887	65 057 212
Affectation et imputations (AGO 20/06/2020)				3 642 887	<3 642 887>	-
Distribution des Dividendes		<2 020 748>				<2 020 748>
Subvention d'investissement			<521>			<521>
Résultat de l'exercice 2020					6 247 704	6 247 704
<b>Soldes au 31/12/2020 avant affectation</b>	11 226 376	49 266 639	3 106 451	<563 523>	6 247 704	69 283 647
Affectation et imputations (AGO 25/06/2021)		284 209		5 963 495	<6 247 704>	-
Distribution des Dividendes (AGO 25/06/2021)		<2 245 275 >				<2 245 275>
Résultat au 30/06/2021					4 131 524	4 131 524
<b>Soldes au 30/06/2021 avant affectation</b>	11 226 376	47 305 573	3 106 451	5 399 972	4 131 524	71 169 896

**TUNIS, le 07 Septembre 2021**

Messieurs les Actionnaires de la Société

**Land'Or S.A.**

Bir Jedid, 2054-Khelidia

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**  
**ARRETES AU 30 JUIN 2021**

***Introduction***

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société LAND'OR SA (« Société » ou « Land'Or ») portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 71.169.896 DT y compris le résultat net bénéficiaire de la période de 4.131.524 DT.

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société LAND'OR SA au 30 juin 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**A.M.C Ernst & Young  
Fehmi Laourine  
Associé**

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés  
M.T.B.F  
Ahmed Sahnoun  
Associé**